

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1016

22 avril 2014

SOMMAIRE

Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l.	48728	ParLyo Property Holdings II S.à r.l.	48725
Bauma PGMBH	48768	ParLyo Property Holdings S.à r.l.	48725
Bonhom Luxembourg & Co S.à r.l.	48730	ParLyo Property Investments II S.à r.l. ...	48725
Bonhom Luxembourg & Co SCA	48730	ParLyo Property Investments S.à r.l.	48725
Box S.A.	48760	PAS Luxembourg, S.à.r.l.	48723
Cannonière S.à r.l.	48754	Phantom Holding S.à r.l.	48724
Fashion and Cosmetics Isabelle T	48722	Projet Roumanie S.A.	48724
Hesperkutsch S.à r.l.	48722	PromoTwo S.à r.l.	48763
Kraeltgen, s.à r.l.	48727	Push The Brand advertising	48724
Langley ColInvest S.à r.l.	48727	Quilvest Strategic S.à r.l.	48723
Leudelange Fund	48727	Rdio	48723
LGAV	48727	Real Build Properties S.A.	48722
Life	48722	Real Build Properties S.A.	48723
Luxeden	48751	SI BEG Holding II S.à r.l.	48762
NRF Management Company S.à r.l.	48726	Société Européenne de Recherche, d'In-	
OI-Cosmetic 2 S.A.	48768	vestissement et de Développement	48766
OI-Paper S.A.	48726	Stena Forth Lux 2 S.à r.l.	48728
Omnium de Finance	48726	Stubai S.C.A.	48728
Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l.	48724	Suomi Power Networks Luxembourg S.à	
Panthera Onca Holdings S.à r.l.	48725	r.l.	48751
Parina Property Investments S.à r.l.	48726		

Life, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3413 Dudelange, 22, rue Balzing.
R.C.S. Luxembourg F 2.051.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 février 2014 modifiant les statuts de l'Asbl

Résolutions adoptées par consensus des membres présents ou représentés au cours de l'assemblée générale extraordinaire LIFE Asbl convoquée pour le 19 février 2014 et rassemblant le quorum requis de deux tiers des membres.

Art. 3.

a) Der Sitz der LIFE asbl. befindet sich im Infoladen Schrëibs, 116, route de Luxembourg, L-4004 Esch-sur-Alzette. est modifié comme suit

Art. 3.

a) Der Sitz der LIFE Asbl befindet sich in Dudelange.

Signatures.

Référence de publication: 2014031503/16.

(140034621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Fashion and Cosmetics Isabelle T, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 244, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.786.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2013 que Monsieur Edward KSIĄZKIEWICZ, demeurant UL, Dukielska 68, 38-230 Nowy Zmigród, Pologne, est nommé administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2014031709/13.

(140035700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Real Build Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 153.666.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014031913/10.

(140035517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Hesperkutsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 78.579.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-2520 Luxembourg, 41, allée Scheffer à

L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich

Et lecture faite, les associés ont signé.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Signature

Les associés

Référence de publication: 2014031500/15.

(140034557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Real Build Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 153.666.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014031914/10.

(140035518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Rdio, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.928.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de la société, tenue le 21 Janvier 2014, au siège social que:

1. L'associé unique a accepté la démission de Andrew Larner, en tant que gérant A, à compter du 1^{er} Janvier 2014.
2. L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant A Anthony Bay, né le 12 novembre 1955 en Californie (USA), demeurant professionnellement au 1550 Bryan St., Suite 200, San Francisco, CA 94103, à compter du 1^{er} Janvier 2014 pour une durée illimitée.

*Pour le compte de Rdio
Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2014031912/16.

(140035521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Quilvest Strategic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 158.339.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 février 2014

L'associé unique réélit Deloitte Audit, ayant son siège social 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la société. Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mai 2014.

*Certifié sincère et conforme
Pour Quilvest Strategic S.à r.l.*

Référence de publication: 2014031909/14.

(140035052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
(conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

*PAS Luxembourg S.à r.l.
M.P. Paul Galliver
Manager*

Référence de publication: 2014031895/14.

(140035734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Phantom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.967.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Février 2014.

Phantom Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager

Référence de publication: 2014031897/14.

(140035697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Push The Brand advertising, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 64, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 160.189.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014031892/10.

(140035742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031890/9.

(140035140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Panthera/Funding Lux 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 140.296.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative dans le texte de la réquisition déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 janvier 2014 référence L130224384, le montant des parts sociales ordinaires transférée à Lion Capital Fund I B, L.P. a erronément été mentionnée.

Le texte de la réquisition aurait dû lire:

«- 1,081 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1,- GBP chacune, à la société Lion Capital Fund I B, L.P., une Limited Partnership de droit Anglais et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies House of Cardiff sous le numéro LP9842, et ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2014031879/21.

(140035555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

ParLyo Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 120.822.

—
EXTRAIT

Monsieur Joseph Mayor a démissionné de son mandat de gérant avec effet à la date du 27 décembre 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ParLyo Property Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014031882/11.

(140035439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

ParLyo Property Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 141.607.

—
EXTRAIT

Monsieur Joseph Mayor a démissionné de son mandat de gérant avec effet à la date du 27 décembre 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ParLyo Property Investments II S.à r.l.

Référence de publication: 2014031883/11.

(140035588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

ParLyo Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.624.

—
EXTRAIT

Monsieur Joseph Mayor a démissionné de son mandat de gérant avec effet à la date du 27 décembre 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ParLyo Property Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2014031884/11.

(140035597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

ParLyo Property Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 155.357.

—
EXTRAIT

Monsieur Joseph Mayor a démissionné de son mandat de gérant avec effet à la date du 27 décembre 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ParLyo Property Holdings II S.à r.l.

Référence de publication: 2014031881/11.

(140035479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Panthera Onca Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 174.103.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Panthera Onca Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014031878/10.

(140035548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Omnium de Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 32.102.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 février 2014 a ratifié la décision prise par le Conseil d'Administration du 13 mai 2013 de coopter Madame Nathalie LETT au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Gilles ORBAN, démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur définitivement élu s'achèvera lors à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Pour: OMNIUM DE FINANCE

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014031876/17.

(140035070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Parina Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 167.222.

EXTRAIT

Monsieur Joseph Mayor a démissionné de son mandat de gérant avec effet à la date du 12 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Parina Property Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2014031880/11.

(140035633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

OI-Paper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014031874/14.

(140035670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

NRF Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.489.

Lors d'une résolution en date du 11 février 2014, l'associé unique a décidé de renouveler du mandat de Deloitte S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014031863/12.

(140035464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Leudelange Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.537.

—
Rectificatif du dépôt L140022908 déposé le 05/02/2014

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031813/11.

(140035777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Langley ColInvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.374.

—
Les statuts coordonnés au 24 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014031811/11.

(140035469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Kraeltgen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 10, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 109.640.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social d'Aspelt le 25 février 2014.

- Monsieur MAGINI Alain, gérant technique de la société, né à Thionville le 09/11/1971,
demeurant à F-57570 GAVISSE, 17, Allée des Acacias.

- Madame KLEIN Anne Catherine, gérante administrative de la société, née à Metz le 03/08/1981,
demeurant à F-57570 GAVISSE, 17, Allée des Acacias.

Les associés décident de transférer le siège social de L-5710 ASPELT, 3, rue Pierre d'Aspelt à L-5752 FRISANGE, 10,
rue de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.
Aspelt, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031807/16.

(140035328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

LGAV, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.869.

—
Par la présente, conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 telle que modifiée régissant la domiciliation des
sociétés, Maître Serge TABERY, en sa qualité d'Agent Domiciliaire de la société anonyme

LGAV

RCS Luxembourg B 149869

dénonce le siège social de la société situé au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et le contrat de domiciliation
correspondant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Signature

Le Domiciliaire

Référence de publication: 2014031818/16.

(140035735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Stena Forth Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.630.

—
Auszug der Beschlussfassungen des Alleinigen Gesellschafters vom 3. Februar 2014

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 65477, mit sofortiger Wirkung zum zugelassenen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung der Gesellschafter im Jahre 2014, welche über die Annahme des Jahresabschlusses des Gesellschaftsjahres endend zum 31.12.2013 entscheidet, zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031373/15.

(140034695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Stubai S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.818.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 27 janvier 2014 à 15 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le mandat de Mr. Robert Chmelar, Mr. Nikolaus Bethlen and Mr. Thierry Baudon en tant que membre du conseil de surveillance de la société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2018.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

SBWAM Bros S.à r.l.

En tant qu'associé commandité

Représenté par Stéphane Hepineuze

Gérant

Référence de publication: 2014031378/16.

(140034403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 149.025.

—
In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.579, here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 19 November 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.025, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 October 2009, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 24 November 2009. The Articles have been amended on the 28th of January 2010, published in Mémorial C dated 20 April 2010 number 810.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-), so as to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) up to one million two hundred and sixty thousand euros (EUR 1,260,000.-), by the issue of ten thousand (10,000) new ordinary shares each having a par value of one euro (EUR 1.00), for an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-) (referred as the "New Shares"), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, which shall be issued with a share premium of two thousand and five hundred euros (EUR 2,500.-), to be paid up by means of contribution in kind consisting in twelve thousand and five hundred (12,500) shares (the "Contributed Shares") of Advent Libri (Luxembourg) Finance S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.805 ("Finco"), currently held by Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A., prenamed, (referred to as the "Contributor") (the "Contribution in Kind").

Subscription

The Contributor, prenamed, has declared to subscribe for all the New Shares and to pay them up by a contribution in kind consisting in the Contributed Shares in Finco having all together a value of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-). The above Contribution in Kind amount valued at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is allocated (i) to the Company's share capital for an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-) and (ii) to the share premium account for an amount of two thousand and five hundred euros (EUR 2,500.00).

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to amend the article 5.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the share capital, which shall henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The Company has a share capital of one million two hundred and sixty thousand euros (EUR 1,260,000.-) divided into one million two hundred and sixty thousand (1,260,000.-) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A.», a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.579,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 19 novembre 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Libri (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.025, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 octobre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 24 novembre 2009. Les statuts ont été modifiés en date du 28 janvier 2010, publié au Mémorial C en date du 20 avril 2010 numéro 810.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) à un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,-), par la création et l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, qui sont émises avec une prime d'émission de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), payées par un apport en nature consistant en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales Apportées») d'Advent Libri (Luxembourg) Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.805 («Finc») actuellement détenue par Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A., prénommé, (l'«Apporteur») (l'«Apports en Nature»).

Souscription

L'Apporteur, prénommé, déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales payées par un apport en nature consistant en les Parts Sociales Apportées de Finc ayant une valeur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). La valeur de l'Apport en Nature d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est allouée (i) au capital social de la Société pour un montant de dix mille euros (EUR 10.000) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Deuxième résolution

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,-), représenté par un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15347. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014031521/120.

(140035031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

**Bonhom Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bonhom Luxembourg & Co SCA).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.015.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions Bonhom Luxembourg & Co S.C.A. (the "Company") having its registered office at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, incorporated by

deed of the undersigned notary residing at the time in Mersch, on 9th December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 610 on 24 March 2006. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 9th June 2009, published in the Mémorial n° C-N°1409 on 22nd July 2009.

The meeting was presided over by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Me Elsa Idir, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number and class of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies initialled *ne varietur* will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire issued share capital of the Company amounting to eight hundred ninety-two thousand seven hundred eighteen euro and forty euro cents (EUR892,718.40) and all the six hundred eight thousand seven hundred forty-four (608,744) Class O Ordinary Shares, one million six hundred nineteen thousand three hundred seventy-nine (1,619,379) Class A Preference Shares, six hundred ninety-nine thousand sixty (699,060) Class B Preference Shares, six million (6,000,000) Class C Preference Shares and the one (1) Management Share in issue, are represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

(I) Reorganisation of the share capital of the Company by:

(A) Acknowledgement of the contribution of claims against the Company of an aggregate amount of seventy-eight million one hundred seventy-three thousand three hundred sixty euro and forty-nine euro cents (EUR78,173,360.49) to the capital reserves of the Company without any share or other securities issuance and allocation to account N°115;

(B) Decrease of the issued share capital by an amount of eight hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro and thirty euro cents (EUR831,777.30) to sixty thousand nine hundred forty-one euro and ten euro cents (EUR60,941.10) through (i) the cancellation (without payment to shareholders) of (i) all six million (6,000,000) Class C Preference Shares in issue, (ii) all one million six hundred nineteen thousand three hundred seventy-nine (1,619,379) Class A Preference Shares in issue and (iii) six hundred ninety-eight thousand three hundred ninety-four (698,394) Class B Preference Shares as set forth below, and allocation of the reduction amount to the share premium;

Holders	Number of Class B Shares cancelled
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	29,846
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	31,588
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	8,010
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	36,075
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	26,813
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	1,335
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	4,699
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	3,311
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	15,513
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	25,494
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	14,292
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	17,015
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	17,188
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	1,841
Jean Louis Ott	232,687
Philippe Ringelstein	232,687
Total	<u>698,394</u>

(C) Creation of a new class of shares namely Class NC Preference Shares with such rights (including preferential dividend rights) as set out below: (i) Preferential Dividend of Class NC Preference Shares: for each year where a Class NC Preference Share is in issue (twelve (12) months, pro rata temporis, linear): annual cumulative compounding dividend at nine point sixty-five percent (9.65%); (ii) liquidation preference for preferential accumulated (unpaid) dividends and Class NC Amount (as defined below); (iii) on redemption: entitlement to preferential accumulated (unpaid) dividends and Class NC Amount (as defined below);

(D) Termination all rights attaching to all six hundred sixty-six (666) remaining Class B Preference Shares, and reclassification of all such remaining Class B Preference Shares into a like number of Class NC Preference Shares;

(E) Consequential amendments of the Company's Articles as set out below (including the determination of the rights attaching to the new Class NC Preference Shares):

- Amendment of the first sentence of article 5.1 (Share Capital) to read as follows:

“ **5.1. (first sentence).** The issued share capital of the Company is set at sixty thousand nine hundred forty-one euro and ten euro cents (EUR60,941.10) represented by six hundred and eight thousand seven hundred and forty four (608,744) Class O Ordinary Shares, six hundred sixty-six (666) Class NC Preference Shares and one (1) Management Share, each Share with a nominal value of ten euro cent (EUR0.10) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

- Amendment of article 18 (Profits, Premium) to read as follows:

“Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions hereof. The Shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter:

The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting of Shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Any distribution shall be made as follows:

(i) the Class NC Preference Shares shall receive their Class C Preferential Dividend;

(ii) the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed equally to all Shareholders holding Class O Ordinary Shares pro rata to their shareholding in Class O Ordinary Shares.

In the event Class NC Preferential Dividends have accumulated (and have not been declared or paid) at the time of a distribution made out of available share premium or other available reserves, the accumulate Class NC Preferential Dividends shall be satisfied in priority.”

- Deletion of any references to Class A Preference Shares, Class B Preference Shares and Class C Preference Shares and deletion of articles 19, 20 and 21;

- Addition of a new article 19 (Preferential Dividend of Class NC Preference Shares) to read as follows, and renumbering:

“Each Class NC Preference Share shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferential dividend right equal to nine point sixty-five percent (9.65%) p.a. (twelve (12) months, pro rata temporis, linear) of the Class NC Adjusted Nominal Value of such Class NC Preference Share (the “Class NC Preferential Dividend”). The Class NC Preferential Dividend not declared shall accumulate.”

- Amendment of article (old) 22 (new 20) (Liquidation) to read as follows:

“In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the Shareholders as follows, (i) first to Class NC Shareholders in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Class NC Preferential Dividends pro rata to their Class NC shareholding and the Class NC Amount and (ii) the remainder shall be paid to the holders of Class O Ordinary Shares in the Company pro rata to their Class O Ordinary Shares shareholding.”

- Amendment of article (old) 23 (new 21) (Definitions) by amending certain definitions and adding further definitions, all to read as set forth below:

Class NC Adjusted	Means the Class NC Amount of a Class NC Preference Share increased by the amount of the accumulated (unpaid) cumulative preferential dividend rights of such Class NC Preference Share of the previous years (starting as from 24 January 2014)
Nominal Value	
Class NC Amount	Means an amount of EUR138.1485 for each Class NC Preference Share
Class NC Preference Shares	Means the shares of class NC with such rights as set out in the Articles and having a preferential cumulative dividend right as set forth in the Articles
Distributed Amount	Means the amount determined by the General Meeting for a dividend or distribution on the Shares (or certain Classes thereof).
Ordinary Shares	Means the Class O Ordinary Shares and the Class NC Preference Shares

Shares	Means the Class O Ordinary Shares and the Class NC Preference Shares and the Management Share
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met or duly provisioned for.

(II) Transformation of the Company into a société à responsabilité limitée by

(A) Change of the legal form of the Company by converting it from a “société en commandite par actions” into a “société à responsabilité limitée” (private limited liability company) and acknowledgement of the report on the net asset value of the Company by the Manager of the Company;

(B) Change of the name of the Company into Bonhom Luxembourg & Co S.à.r.l.

(C) Appointment of the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period (subject to the amended and restated articles of association below): Danielle (dite Danièle) Arendt-Michels, Pierre-Alexandre Richon, Kevin Whale, and Pierre Estrade;

(D) Acknowledgement of termination of mandate of the Manager, Bonhom Luxembourg S.à.r.l. and of the members of the supervisory board; discharge

(E) Reduction of share capital through the cancellation of one (1) Management Share and allocation to premium;

(F) Creation of three (3) classes of Ordinary Shares, namely Class O-I, Class O-II and Class O-III; reclassification of two-hundred two thousand nine-hundred eighteen (202,918) Class O Ordinary Shares into two-hundred two thousand nine-hundred eighteen (202,918) Class O-I Shares, reclassification of two-hundred two thousand nine-hundred thirteen (202,913) Class O Ordinary Shares into two-hundred two thousand nine-hundred thirteen (202,913) Class O-II Shares and reclassification of two-hundred two thousand nine-hundred thirteen (202,913) Class O Ordinary Shares into two-hundred two thousand nine-hundred thirteen (202,913) Class O-III Shares held by the shareholders as set forth below; determination of the rights and obligations of the new Classes O Ordinary Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company referred to below;

(G) Confirmation of the issued share capital of sixty thousand nine hundred forty-one euro (EUR60,941) represented by six-hundred nine thousand four hundred ten (609,410) shares (parts sociales) divided into two-hundred two thousand nine-hundred eighteen (202,918) Class O-I Shares, two-hundred two thousand nine-hundred thirteen (202,913) Class O-II Shares, two-hundred two thousand nine-hundred thirteen (202,913) Class O-III Shares and six hundred sixty-six (666) Class NC Preference Shares, each with a nominal value of ten euro cents (EUR0.10) held as follows:

Shareholder	Classes O Shares		
	Class O-I Shares	Class O-II Shares	Class O-III Shares
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	24,046 Class O-I	24,046 Class O-II	24,046 Class O-III
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	25,450 Class O-I	25,450 Class O-II	25,450 Class O-III
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	6,454 Class O-I	6,453 Class O-II	6,453 Class O-III
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	29,064 Class O-I	29,064 Class O-II	29,064 Class O-III
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	21,602 Class O-I	21,603 Class O-II	21,603 Class O-III
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	1,076 Class O-I	1,075 Class O-II	1,075 Class O-III
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	3,786 Class O-I	3,786 Class O-II	3,786 Class O-III
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	2,668 Class O-I	2,667 Class O-II	2,667 Class O-III
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	12,498 Class O-I	12,498 Class O-II	12,498 Class O-III
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	20,540 Class O-I	20,540 Class O-II	20,540 Class O-III
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	11,514 Class O-I	11,515 Class O-II	11,515 Class O-III
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	13,709 Class O-I	13,709 Class O-II	13,709 Class O-III
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	13,847 Class O-I	13,848 Class O-II	13,848 Class O-III
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	1,484 Class O-I	1,483 Class O-II	1,483 Class O-III
MD Mezzanine S.A., SICAR	2,305 Class O-I	2,305 Class O-II	2,305 Class O-III
AXA CDP Co-Investment Fund FCPR	4,937 Class O-I	4,937 Class O-II	4,937 Class O-III
AXA Co-Investment Fund II FCPR	4,285 Class O-I	4,284 Class O-II	4,284 Class O-III
Mr. Ott	1,365 Class O-I	1,364 Class O-II	1,364 Class O-III
Mr. Ringelstein	1,365 Class O-I	1,364 Class O-II	1,364 Class O-III
Trefle II SAS	923 Class O-I	922 Class O-II	922 Class O-III
TOTAL	202,918	202,913	202,913
Shareholder	Class NC Preference Shares		
Mr. Ott	333 Class NC Preference Shares		
Mr. Ringelstein	333 Class NC Preference Shares		
TOTAL	666 Class NC Preference Shares		

(H) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as a société à responsabilité limitée and including without limitation, to adapt the share capital structure, to amend its name, and to implement such further changes and amendments as set forth in the amended and restated articles of association of the Company substantially as attached to the proxies;

After the foregoing has been approved the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to reorganise the share capital of the Company as set forth below.

The meeting resolved to acknowledge the contribution of claims against the Company of an aggregate amount of seventy-eight million one hundred seventy-three thousand three hundred sixty euro and forty-nine euro cents (EUR 78,173,360.49) to the capital reserves of the Company without any share or other securities issuance and to allocate this contribution to account N°115.

The meeting then resolved to decrease the issued share capital by an amount of eight hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro and thirty euro cents (EUR831,777.30) to sixty thousand nine hundred forty-one euro and ten euro cents (EUR60,941.10) through (i) the cancellation (without payment to shareholders) of (i) all six million (6,000,000) Class C Preference Shares in issue, (ii) all one million six hundred nineteen thousand three hundred seventy-nine (1,619,379) Class A Preference Shares in issue and (iii) six hundred ninety-eight thousand three hundred ninety-four (698,394) Class B Preference Shares as set forth in the agenda and to allocate the reduction amount to the share premium.

The meeting resolved to create a new class of shares namely Class NC Preference Shares with such rights (including preferential dividend rights) as set out below: (i) Preferential Dividend of Class NC Preference Shares: for each year where a Class NC Preference Share is in issue (twelve (12) months, pro rata temporis, linear): annual cumulative compounding dividend at nine point sixty-five percent (9.65%); (ii) liquidation preference for preferential accumulated (unpaid) dividends and Class NC Amount (as defined in the agenda); (iii) on redemption: entitlement to for preferential accumulated (unpaid) dividends and Class NC Amount (as defined in the agenda).

The meeting resolved to terminate all rights attaching to all six hundred sixty-six (666) remaining Class B Preference Shares, and to reclassify all such remaining Class B Preference Shares into a like number of Class NC Preference Shares.

The meeting resolved to consequentially amend the Company's Articles (amendment of the first sentence of article 5.1 (Share Capital), amendment of article 18 (Profits, Premium), deletion of any references to Class A Preference Shares, Class B Preference Shares and Class C Preference Shares and deletion of articles 19, 20 and 21; addition of a new article 19 (Preferential Dividend of Class NC Preference Shares), and consequential renumbering, amendment of article (old) 22 (new 20) (Liquidation), amendment of article (old) 23 (new 21) (Definitions) by amending certain definitions and adding further definitions all to read as set forth in the agenda (including the determination of the rights attaching to the new Class NC Preference Shares).

Second resolution

The meeting resolved to transform the Company into a société à responsabilité limitée as follows.

The meeting resolved to change the legal form of the Company by converting it from a "société en commandite par actions" into a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company). In this respect the meeting resolved to acknowledge the report on the net asset value of the Company by the Manager of the Company dated 24 January 2014, a copy of which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith and the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above the General Partner confirms that nothing has come to its attention which would lead it to believe that the net assets of the Company are not at least equal to the own funds of the Company and that they do not at least amount to EUR12,500."

The meeting resolved to change of the name of the Company into Bonhom Luxembourg & Co S.à.r.l.

The meeting resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period (subject to the amended and restated articles of association below):

- Danielle (dite Danièle) Arendt-Michels, born in Ettelbruck (Luxembourg) on 9 January 1961, residing at 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg;

- Pierre-Alexandre Richon, born in Thionville (France) on 16 September 1982, residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Kevin Whale, born in High Wicomb (United Kingdom) on 6 May 1959, residing at Paternoster Square, EC4M 7AG London, United Kingdom; and

- Pierre Estrade, born in Lourdes (France) on 2 April 1979, residing at 4, square Edouard VII, 75009 Paris, France.

The meeting resolved to acknowledge the termination of mandate of the Manager, Bonhom Luxembourg S.à.r.l. and of the members of the supervisory board of the Company and further resolved to grant each thereof discharge (quitus) for the proper performance of their duties.

The meeting resolved to reduce the issued share capital by ten euro cents (EUR0.10) through the cancellation of one (1) Management Share and to allocate such amount to the share premium.

The meeting resolved to create three (3) classes of Ordinary Shares, namely Class O-I, Class O-II and Class O-III and to reclassify two hundred two thousand nine hundred eighteen (202,918) Class O Ordinary Shares into two hundred two thousand nine hundred eighteen (202,918) Class O-I Shares, two hundred two thousand nine hundred thirteen (202,913) Class O Ordinary Shares into two hundred two thousand nine hundred thirteen (202,913) Class O-II Shares and two hundred two thousand nine hundred thirteen (202,913) Class O Ordinary Shares into two hundred two thousand nine hundred thirteen (202,913) Class O-III Shares held by the shareholders as set forth below.

The meeting resolved to determine the rights and obligations of the new Classes O Ordinary Shares as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company referred to below.

The meeting confirmed the issued share capital of sixty thousand nine hundred forty-one euro (EUR60,941) represented by six hundred nine thousand four hundred and ten (609,410) shares (parts sociales) divided into two hundred two thousand nine hundred eighteen (202,918) Class O-I Shares, two hundred two thousand nine hundred thirteen (202,913) Class O-II Shares, two hundred two thousand nine hundred thirteen (202,913) Class O-III Shares and six hundred sixty-six (666) Class NC Preference Shares, each with a nominal value of ten cents (EUR0.10) held as set forth in the agenda.

The meeting finally resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as a société à responsabilité limitée and including without limitation, to adapt the share capital structure, to amend its name, and to implement such further changes and amendments as set forth above and in the amended and restated articles of association of the Company below:

Amended and Restated Articles of Incorporation

The present articles of incorporation are worded in English followed by a French translation; and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Art. 1. Form, Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Bonhom Luxembourg & Co S.à.r.l.” (the “Company”) exists between the current Shareholders and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.3 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at sixty thousand nine hundred and forty-one euro (EUR60,941) represented by two hundred and two thousand nine hundred and eighteen (202,918) Class O-I Shares, two hundred and two thousand nine hundred and thirteen (202,913) Class O-II Shares, two hundred and two thousand nine hundred and thirteen (202,913) Class O-III Shares and six hundred and sixty six (666) Class NC Preference Shares, each Share with a

nominal value of ten euro cent (EUR0.10) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Ordinary Shares through the repurchase and cancellation of all the Ordinary Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Ordinary Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class O-I).

5.3.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an Ordinary Class of Shares, such Ordinary Class of Shares gives right to the holders thereof (subject as set forth below) pro rata to their holding in such Ordinary Class to the Total Ordinary Cancellation Amount and the holders of Ordinary Shares of the repurchased and cancelled Ordinary Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Ordinary Share for each Share of the relevant Ordinary Class held by them and cancelled.

5.3.2 The Total Ordinary Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts taking into account available funds and assets, and approved by the General Meeting. The Total Ordinary Cancellation Amount of the Class(es) of Ordinary Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise proposed by the Board of Managers taking into account available funds and assets and resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Ordinary Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4 Any available share premium or other capital reserves shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 Any Transfer of Shares shall be subject to the provisions of law and the provisions of the Arrangement (if any). In any event, except if otherwise expressly provided for by law, the Share transfer to non-Shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

6.2 Each Shareholder is obliged to fully cooperate, and to execute any document of sale and/or transfer or other document in relation with a sale and transfer of Shares (or other securities or instrument of the Company) upon exercise of any drag along rights as may be provided for in the Arrangement (if any). In the case a Shareholder defaults in its obligation to fully cooperate in relation with the sale and transfer of Shares (or other relevant securities or instrument of the Company, as the case may be) shall be realised and automatically take effect (and the ownership including ownership of title, shall pass) by notice sent by the dragging Shareholder (pursuant to the terms of the Arrangement, if any) to the Company confirming that all conditions for the drag along right are fulfilled. The transfer shall take effect and be realised at the time of receipt by the Company of said notice; the Company is obliged to register the transfer in its relevant register and to proceed to the publication formalities as required by law.

Art. 7. General Meeting of the Shareholders.

7.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares owned by such Shareholder and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

7.2 Decisions by Shareholders are passed in such form as prescribed by Luxembourg Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. No class meetings or resolutions are required in the Company.

7.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier service to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a Meeting the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company by registered mail or courier service. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

7.4 Resolutions by the General Meeting of Shareholders (or written resolutions) shall be passed in accordance with the majorities set forth hereafter: except as otherwise mandatorily provided for by law, (i) decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least seventy five percent (75%) of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company (other than by merger as provided for by law) are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

7.5 In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Tuesday of the month of June of each year at 11:00 CET. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following normal business day.

Art. 8. The sole Manager/the Board of Managers of the Company.

8.1 The Company is managed by a sole Manager or a Board of Managers appointed by the General Meeting of Shareholders. The Managers may be but do not need to be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon). Any reference to the Board of Managers in these Articles shall, in case of a sole Manager, be read as referring to the sole Manager (mutatis mutandis as the case may be).

8.2 The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 9. Board Proceedings.

9.1 The Board of Managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

9.2 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person and such meetings are deemed to be held at the registered office of the Company. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

9.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by any Board Member. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to the Managers twenty four hours (24H) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

9.4 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented. Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the Board of Managers of the Company (including by way of representation).

9.5 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the joint signature of two Managers or as decided by the Board.

9.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any two Managers or as may be resolved by the Board at the relevant meeting or a subsequent meeting. Any resolutions of the sole Manager shall be signed by the sole Manager. Copies or extracts of such minutes or resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole Manager (in case of a sole Manager) or any two Managers, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting of the Board of Managers or the sole Manager in case of a sole Manager.

Art. 10. Board Powers, Binding Signatures.

10.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts (including acquisition, disposal, management and administration) falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

10.2 The Company will be bound by the sole signature of the sole Manager (in case of a sole Manager) or the joint signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole Manager (in case of a sole Manager) or the Board of Managers or by any two Board Members (including by way of representation).

Art. 11. Liability Managers, Indemnification.

11.1 The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

11.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 11.3, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all

claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

11.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

11.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

11.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements.

13.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

13.2 The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law.

Art. 14. Preferential Dividend of Class NC Preference Shares. Each Class NC Preference Share shall entitle the holder thereof to an annual cumulative preferential dividend right equal to 9.65% p.a. (12 months, pro rata temporis, linear) of the Class NC Adjusted Nominal Value of such Class NC Preference Share ("the "Class NC Preferential Dividend"). The Class NC Preferential Dividend not declared shall accumulate.

Art. 15. Distributions.

15.1 Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when (and for as long as) such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions hereof. The Shareholders may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including any share premium) but (without double-counting) decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law. Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions set forth hereafter:

15.2 The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The General Meeting of Shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.3 Any distribution shall be made as follows:

15.3.1 the Class NC Preference Shares shall receive their Class C Preferential Dividend;

15.3.2 the remaining amount of the Distributed Amount shall be distributed to the Shareholders holding Ordinary Shares pro rata to their shareholding in Class O Ordinary Shares as follows:

15.3.2.1 the holder(s) of the Class O-I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class O-I Shares;

15.3.2.2 the holder(s) of the Class O-II Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class O-II Shares;

15.3.2.3 the holder(s) of the Class O-III Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class O-III Shares;

15.3.2.4 the balance of the amount distributed shall be allocated to the Class O-III Shares (and pro rata to the holder of Shares of such Ordinary Class pursuant to their holding in such Ordinary Class).

15.4 In the event Class NC Preferential Dividends have accumulated (and have not been declared or paid) at the time of a distribution made out of available share premium or other available reserves, the accumulate Class NC Preferential Dividends shall be satisfied in priority.

Art. 16. Dissolution.

16.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

16.2 On a liquidation of the Company, any Surplus shall be allocated to the Shareholders as follows, (i) first to Class NC Shareholders in satisfaction of any accumulated (and unpaid) Class NC Preferential Dividends pro rata to their Class NC shareholding and the Class NC Amount of the Class NC Shares and (ii) the remainder shall be paid to the holders of Class O Ordinary Shares in the Company pro rata to their Class O Ordinary Shares shareholding pursuant to the provisions of Article 15 (mutatis mutandis).

Art. 17. Definitions.

Arrangement	Means a securities holders or like agreement (if any) entered into in relation to the Company provided that the Cinven Holders are party thereto and which has been notified to the Company (or the Company is a party thereto)
Articles or Articles of Association	Means the present articles of association of the Company.
Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums (to be) placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares (to be) cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into un-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.</p>
Board or Board of Managers	Means the board of managers (conseil de gérance) of the Company.
Cancellation Value Per Ordinary Share	Means the amount resulting from, the division of the relevant Total Ordinary Cancellation Amount by the number of Ordinary Shares in issue in the Ordinary Class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.
Class NC Adjusted	Means the Class NC Amount of a Class NC Preference Share increased by the amount of the accumulated (unpaid) cumulative preferential dividend rights of such Class NC Preference Share of the previous years (starting as from 24 th January 2014)
Nominal Value Class NC Amount	Means an amount of EUR138.1485 for each Class NC Preference Share.
Class NC Preference Shares	Means the shares of class NC with such rights and obligations as set out in the Articles and having a preferential cumulative dividend right as set forth in the Articles.
Class O Ordinary Shares	Means the ordinary shares of class O of the Company with such rights as set out in the Articles and having a preferential cumulative dividend right as set forth in the Articles.
Class O-I	Means the class O-I of shares of the Company with such rights and obligations as set as set out in the Articles.
Class O-I Shares	Means the shares of Class O-I with such rights and obligations as set out in the Articles.
Class O-II	Means the class O-II of shares of the Company with such rights and obligations as set as set out in the Articles.
Class O-II Shares	Means the shares of Class O-II with such rights and obligations as set out in the Articles.
Class O-III	Means the class O-III of shares of the Company with such rights and obligations as set as set out in the Articles.
Class O-III Shares	Means the shares of Class O-III with such rights and obligations as set out in the Articles.

Company Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies.
Distributed Amount	Means the amount determined by the General Meeting for a dividend or distribution on the Shares (or certain Classes thereof).
General Meeting	Means the general meeting of shareholders of the Company (or as the case may be permitted under Company Law, written resolution in lieu of a meeting).
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Ordinary Shares	Means shares of Classes O-I, O-II and O-III or any thereof
Shares	Means the Ordinary Shares and the Class NC Preference Shares.
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses or obligations under other securities or instrument of the Company have been met or duly provisioned for.
Total Ordinary Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to article 5.
Transfer	Means any direct or indirect transfer, of full ownership, bare ownership, or usufruct by whichever manner and in particular any transfer or disposal for value or for free, in a negotiated transaction, court decision, auction, contribution of any kind, merger, demerger, transfer of all assets and liabilities (universality) or otherwise, by succession, donation, exchange, renunciation to or suppression of, a preemption right, fiduciary transfer or trust as well as pledge, lien, security, encumbrance of any kind or any promise to proceed to any thereof by any way by sale, merger, disposal, donation, fiduciary, trust, transfer of economic or any other rights.

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 8,000.-.

The items on the agenda have been resolved upon, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Bonhom Luxembourg & Co S.C.A. (la «Société») dont le siège social est situé au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, constituée le 9 décembre 2005 par acte du notaire soussigné demeurant à l'époque à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») no 610 du 24 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 juin 2009 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial no C-1409 du 22 juillet 2009.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a nommé comme secrétaire Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre et la classe d'actions que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social émis de la Société s'élevant à huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent dix-huit euros et quarante centimes (892.718,40 EUR) et l'ensemble des six cent huit mille sept cent quarante-quatre (608.744) Actions Ordinaires de Classe O, un million six cent dix-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (1.619.379) Actions Préférentielles de Classe A, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante (699.060) Actions Préférentielles de Classe B, six millions (6.000.000) d'Actions Préférentielles de Classe C et l'unique (1) Action de Commandité émises, sont représentées à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

(I) Réorganisation du capital social de la Société par:

(A) L'acquiescement de l'apport de créances envers la Société d'un montant global de soixante-dix-huit millions cent soixante-treize mille trois cent soixante euros et quarante-neuf centimes (78.173.360,49 EUR) aux réserves de capital de la Société sans aucune émission d'action ou d'autres titres et affectation au compte no 115;

(B) La réduction du capital social émis d'un montant de huit cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros et trente centimes (831.777,30 EUR) afin de le porter à soixante mille neuf cent quarante et un euros et dix centimes (60.941,10 EUR) par (i) l'annulation (sans paiement aux actionnaires) de (i) l'ensemble des six millions (6.000.000) d'Actions Préférentielles de Classe C émises, (ii) l'ensemble des un million six cent dix-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (1.619.379) Actions Préférentielles de Classe A émises et (iii) six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze (698.394) Actions Préférentielles de Classe B tel qu'indiqué ci-dessous, et affectation du montant de la réduction à la prime d'émission;

Porteurs	Nombre d'Actions de Classe B annulées
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	29.846
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	31.588
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	8.010
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	36.075
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	26.813
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	1.335
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	4.699
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	3.311
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	15.513
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	25.494
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	14.292
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	17.015
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	17.188
Third Cinven Fund Co-Investment Partnership	1.841
Jean Louis Ott	232.687
Philippe Ringelstein	232.687
Total	698.394

(C) La création d'une nouvelle classe d'actions, à savoir les Actions Préférentielles de Classe NC assorties des droits (y compris les droits au dividende préférentiel) énoncés ci-dessous: (i) Dividende Préférentiel des Actions Préférentielles de Classe NC: pour chaque année où une Action Préférentielle de Classe NC est émise (douze (12) mois, pro rata temporis, linéaire): dividende composé cumulatif annuel à neuf virgule soixante-cinq pour cent (9,65 %); (ii) préférence de liquidation pour les dividendes accumulés (non versés) préférentiels et Montant de Classe NC (tel que défini ci-dessous); (iii) au moment du rachat: droit aux dividendes accumulés (non versés) préférentiels et au Montant de Classe NC (tel que défini ci-dessous);

(D) Annulation de tous les droits attachés à l'ensemble des six cent soixante-six (666) Actions Préférentielles de Classe B restantes, et reclassification de la totalité de ces Actions Préférentielles de Classe B restantes en un même nombre d'Actions Préférentielles de Classe NC;

(E) Modifications en conséquence des Statuts de la Société tels qu'énoncés ci-dessous (y compris la détermination des droits attachés aux nouvelles Actions Préférentielles de Classe NC):

- Modification de la première phrase de l'article 5.1 (Capital social) afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1. (première phrase).** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille neuf cent quarante et un euros et dix centimes (60.941,10 EUR) représenté par six cent huit mille sept cent quarante-quatre (608.744) Actions Ordinaires de Classe O et six cent soixante-six (666) Actions Préférentielles de Classe NC et une (1) Action de Commandité, chaque Action ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) et étant assortie des droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.»

- Modification de l'article 18 (Distributions) afin qu'il ait la teneur suivante:

«Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel, cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque (et aussi longtemps que) cette réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société. Le solde pourra être distribué aux Actionnaires par décision prise lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions des présents statuts. Les Actionnaires peuvent également décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que les fonds disponibles sont suffisants pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute prime d'émission), mais (sans double comptage) diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Toute distribution faite conformément à ce qui précède ne peut être faite que conformément aux dispositions ci-dessous:

Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux Actionnaires sur décision d'une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut également décider d'affecter tout montant issu du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

Toute distribution se fera comme suit:

(i) les Actions Préférentielles de Classe NC recevront leur Dividende Préférentiel de Classe C;

(ii) le montant restant du Montant Distribué sera distribué de manière égale entre tous les Actionnaires détenant des Actions Ordinaires de Classe O au prorata de leur détention d'Actions Ordinaires de Classe O.

Dans l'hypothèse où des Dividendes Préférentiels de Classe NC ont été accumulés (et n'ont pas été déclarés ou payés) lors d'une distribution faite à partir de la prime d'émission disponible ou autres réserves disponibles, les Dividendes Préférentiels de Classe NC accumulés seront satisfaits en priorité.»

- Suppression de toute référence aux Actions Préférentielles de Classe A, Actions Préférentielles de Classe B et Actions Préférentielles de Classe C et suppression des articles 19, 20 et 21;

- Insertion d'un nouvel article 19 (Dividende Préférentiel des Actions Préférentielles de Classe NC) qui aura la teneur suivante, et renumérotation:

«Chaque Action Préférentielle de Classe NC donnera droit à son détenteur à un droit à un dividende préférentiel cumulatif annuel équivalent à neuf virgule soixante-cinq pour cent (9,65 %) par an (douze (12) mois, pro rata temporis, linéaire) de la Valeur Nominale Ajustée de Classe NC de cette Action Préférentielle de Classe NC (le «Dividende Préférentiel de Classe NC»). Le Dividende Préférentiel de Classe NC non déclaré sera cumulé.»

- Modification de l'article (anciennement) 22 (désormais 20) (Liquidation) afin qu'il ait la teneur suivante:

«En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Au moment de la liquidation de la Société, tout Boni sera affecté aux Actionnaires comme suit, (i) premièrement aux Actionnaires de Classe NC afin de satisfaire à tout Dividende Préférentiel de Classe NC cumulé (mais non payé) au prorata de leur détention de Classe NC et le Montant de Classe NC et (ii) le solde sera payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe O de la Société au prorata de leur détention d'Actions Ordinaires de Classe O.»

- Modification de l'article (anciennement) 23 (désormais 21) (Définitions) en modifiant certaines définitions et en insérant d'autres définitions, le tout ayant la teneur suivante:

Valeur Nominale Ajustée de Classe NC	Montant de Classe NC	Signifie le Montant de Classe NC d'une Action Préférentielle de Classe NC augmenté du montant du dividende préférentiel cumulé accumulé (impayé) d'une telle Action Préférentielle de Classe NC des années précédentes (à compter du 24 janvier 2014)
Montant de Classe NC		Signifie un montant de 138,1485 EUR pour chaque Action Préférentielle de Classe NC
Actions Préférentielles de Classe NC		Signifie les actions de classe NC avec tels droits tels que définis dans les Statuts et ayant droit à un dividende préférentiel cumulatif tel qu'énoncé dans les Statuts
Montant Distribué		Signifie le montant fixé par l'Assemblée Générale pour un dividende ou une distribution sur les Actions (ou certaines Classes de celles-ci).
Actions Ordinaires		Signifie les Actions Ordinaires de Classe O et les Actions Préférentielles de Classe NC
Actions		Signifie les Actions Ordinaires de Classe O et les Actions Préférentielles de Classe NC et l'Action de Commandité

Boni Signifie le montant devant être distribué par la Société en tant que boni de liquidation aux Actionnaires une fois que toutes les créances, dettes, charges et dépenses de liquidation ont été payées ou dûment mises en provision.

(II) Transformation de la Société en une société à responsabilité limitée par

(A) La modification de la forme juridique de la Société en la transformant d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité limitée et acquiescement du rapport sur la valeur nette d'inventaire de la Société par le Gérant de la Société;

(B) La modification de la dénomination de la Société en Bonhom Luxembourg & Co S.à r.l.

(C) La nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée (sous réserve des statuts modifiés et refondus ci-dessous): Danielle (dite Danièle) Arendt-Michels, Pierre-Alexandre Richon, Kevin Whale, et Pierre Estrade;

(D) L'acquiescement de la résiliation du mandat du Gérant, Bonhom Luxembourg S.à r.l. et des membres du conseil de surveillance; décharge

(E) La réduction du capital social par l'annulation de l'unique (1) Action de Commandité et affectation à la prime;

(F) La création de trois (3) classes de Parts Sociales Ordinaires, à savoir les Classe O-I, Classe O-II et Classe O-III; reclassification de deux cent deux mille neuf cent dix-huit (202.918) Parts Sociales Ordinaires de Classe O en deux cent deux mille neuf cent dix-huit (202.918) Parts Sociales de Classe O-I, reclassification de deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales Ordinaires de Classe O en deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-II et reclassification de deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales Ordinaires de Classe O en deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-III détenues par les actionnaires tel qu'énoncé ci-dessous; détermination des droits et obligations des nouvelles Parts Sociales Ordinaires des Classes O tel qu'énoncé dans les statuts modifiés et refondus de la Société mentionnés ci-dessous;

(G) La confirmation du capital social émis de soixante mille neuf cent quarante et un euros (60.941 EUR) représenté par six cent neuf mille quatre cent dix (609.410) parts sociales divisées en deux cent deux mille neuf cent dix-huit (202.918) Parts Sociales de Classe O-I, deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O- II, deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-III et six cent soixante-six (666) Parts Sociales Préférentielles de Classe NC, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, détenues comme suit:

Associé	Parts Sociales des Classes O		
	Parts Sociales de Classe O-I	Parts Sociales de Classe O-II	Parts Sociales de Classe OIII
Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	24.046 de Classe O-I	24.046 de Classe O-II	24.046 de Classe OIII
Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	25.450 de Classe O-I	25.450 de Classe O-II	24.450 de Classe OIII
Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	6.454 de Classe O-I	6.453 de Classe O-II	6.453 de Classe OIII
Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	29.064 de Classe O-I	29.064 de Classe O-II	29.064 de Classe OIII
Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	21.602 de Classe O-I	21.603 de Classe O-II	21.603 de Classe OIII
Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership	1.076 de Classe O-I	1.075 de Classe O-II	1.075 de Classe OIII
Third Cinven Fund Dutch (No.2) Limited Partnership	3.786 de Classe O-I	3.786 de Classe O-II	3.786 de Classe OIII
Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership	2.668 de Classe O-I	2.667 de Classe O-II	2.667 de Classe OIII
Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership	12.498 de Classe O-I	12.498 de Classe O-II	12.498 de Classe OIII
Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership	20.540 de Classe O-I	20.540 de Classe O-II	20.540 de Classe OIII
Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership	11.514 de Classe O-I	11.515 de Classe O-II	11.515 de Classe OIII
Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership	13.709 de Classe O-I	13.709 de Classe O-II	13.709 de Classe OIII
Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership	13.847 de Classe O-I	13.848 de Classe O-II	13.848 de Classe OIII

Third Cinven Fund

Co-Investment Partnership	1.484 de Classe O-I	1.483 de Classe O-II	1.483 de Classe OIII
MD Mezzanine S.A., SICAR	2.305 de Classe O-I	2.305 de Classe O-II	2.305 de Classe OIII
AXA CDP Co-Investment Fund FCPR	4.937 de Classe O-I	4.937 de Classe O-II	4.937 de Classe OIII
AXA Co-Investment Fund II FCPR	4.285 de Classe O-I	4.284 de Classe O-II	4.284 de Classe OIII
M. Ott	1.365 de Classe O-I	1.364 de Classe O-II	1.364 de Classe OIII
M. Ringelstein	1.365 de Classe O-I	1.364 de Classe O-II	1.364 de Classe OIII
Trefle II SAS	923 de Classe O-I	922 de Classe O-II	922 de Classe OIII
TOTAL	202.918	202.913	202.913
Associé	Parts Sociales Préférentielles de Classe NC		
M. Ott	333 Parts Sociales Préférentielles de Classe NC		
M. Ringelstein	333 Parts Sociales Préférentielles de Classe NC		
TOTAL	666 Parts Sociales Préférentielles de Classe NC		

(H) La modification et la refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société en tant que société à responsabilité limitée et y compris de manière non limitative, afin d'adapter la structure du capital social, de modifier sa dénomination et d'effectuer les autres changements et modifications énoncés dans les statuts modifiés et refondus de la Société substantiellement tel qu'annexé aux procurations;

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réorganiser le capital social de la Société tel qu'énoncé ci-dessous.

L'assemblée a décidé d'acquiescer l'apport de créances envers la Société d'un montant global de soixante-dix-huit millions cent soixante-treize mille trois cent soixante euros et quarante-neuf centimes (78.173.360,49 EUR) aux réserves de capital de la Société sans aucune émission d'action ou d'autres titres et d'affecter cet apport au compte no 115.

L'assemblée a ensuite décidé de réduire le capital social émis d'un montant de huit cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros et trente centimes (831.777,30 EUR) afin de le porter à soixante mille neuf cent quarante et un euros et dix centimes (60.941,10 EUR) par (i) l'annulation (sans paiement aux associés) de (i) l'ensemble des six millions (6.000.000) d'Actions Préférentielles de Classe C émises, (ii) l'ensemble des un million six cent dix-neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (1.619.379) Actions Préférentielles de Classe A émises et (iii) six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze (698.394) Actions Préférentielles de Classe B tel qu'indiqué dans l'ordre du jour, et d'affecter le montant de la réduction à la prime d'émission.

L'assemblée a décidé de créer une nouvelle classe d'actions, à savoir les Actions Préférentielles de Classe NC assorties des droits (y compris les droits au dividende préférentiel) énoncés ci-dessous: (i) Dividende Préférentiel des Actions Préférentielles de Classe NC: pour chaque année où une Action Préférentielle de Classe NC est émise (douze (12) mois, pro rata temporis, linéaire): dividende composé cumulatif annuel à neuf virgule soixante-cinq pour cent (9,65 %); (ii) préférence de liquidation pour les dividendes accumulés (non versés) préférentiels et Montant de Classe NC (tel que défini dans l'ordre du jour); (iii) au moment du rachat: droit aux dividendes accumulés (non versés) préférentiels et au Montant de Classe NC (tel que défini dans l'ordre du jour).

L'assemblée a décidé d'annuler tous les droits attachés à l'ensemble des six cent soixante-six (666) Actions Préférentielles de Classe B restantes, et de reclassifier la totalité de ces Actions Préférentielles de Classe B restantes en un même nombre d'Actions Préférentielles de Classe NC. L'assemblée a décidé de modifier en conséquence les Statuts de la Société (modification de la première phrase de l'article 5.1 (Capital social), modification de l'article 18 (Distributions), suppression de toute référence aux Actions Préférentielles de Classe A, Actions Préférentielles de Classe B et Actions Préférentielles de Classe C et suppression des articles 19, 20 et 21; insertion d'un nouvel article 19 (Dividende Préférentiel des Actions Préférentielles de Classe NC), et renumérotation en conséquence, modification de l'article (anciennement) 22 (désormais 20) (Liquidation), modification de l'article (anciennement) 23 (désormais 21) (Définitions) en changeant certaines définitions et en insérant d'autres définitions, l'ensemble ayant la teneur énoncée dans l'ordre du jour (y compris la détermination des droits attachés aux nouvelles Actions Préférentielles de Classe NC).

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de transformer la Société en une société à responsabilité limitée comme suit.

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la Société en la transformant d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité limitée. À cet égard, l'assemblée a décidé d'acquiescer le rapport sur la valeur nette d'inventaire de la Société par le Gérant de la Société en date du 24 janvier 2014, dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci et dont la conclusion est la suivante:

«Au regard de ce qui précède, l'Associé Commandité confirme qu'il n'a rien relevé qui le porterait à croire que l'actif net de la Société n'est pas au moins égal aux fonds propres de la Société et qu'il ne s'élève pas au moins à 12.500 EUR.»

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination de la Société en Bonhom Luxembourg & Co S.à r.l.

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée (sous réserve des statuts modifiés et refondus ci-dessous):

- Danielle (dite Danièle) Arendt-Michels, née à Ettelbruck (Luxembourg) le 9 janvier 1961, demeurant au 42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg;
- Pierre-Alexandre Richon, né à Thionville (France) le 16 septembre 1982, demeurant au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Kevin Whale, né à High Wicomb (Royaume-Uni) le 6 mai 1959, demeurant au Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni; et
- Pierre Estrade, né à Lourdes (France) le 2 avril 1979, demeurant au 4, square Edouard VII, 75009 Paris, France.

L'assemblée a décidé d'acquiescer la résiliation du mandat du Gérant, Bonhom Luxembourg S.à r.l. et des membres du conseil de surveillance de la Société et a également décidé de donner décharge (quitus) à chacun d'entre eux pour la bonne exécution de leurs devoirs.

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de dix centimes d'euro (0,10 EUR) par l'annulation d'une (1) Action de Commandité et d'affecter ce montant à la prime d'émission.

L'assemblée a décidé de créer trois (3) classes de Parts Sociales Ordinaires, à savoir les Classe O-I, Classe O-II et Classe O-III et de reclassifier deux cent deux mille neuf cent dix-huit (202.918) Parts Sociales Ordinaires de Classe O en deux cent deux mille neuf cent dix-huit (202.918) Parts Sociales de Classe O-I, deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales Ordinaires de Classe O en deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-II et deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales Ordinaires de Classe O en deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-III détenues par les actionnaires tel qu'énoncé ci-dessous.

L'assemblée a décidé de déterminer les droits et obligations des nouvelles Parts Sociales Ordinaires des Classes O tel qu'énoncé dans les statuts modifiés et refondus de la Société mentionnés ci-dessous.

L'assemblée a confirmé le capital social émis de soixante mille neuf cent quarante et un euros (60.941 EUR) représenté par six cent neuf mille quatre cent dix (609.410) parts sociales divisées en deux cent deux mille neuf cent dix-huit (202.918) Parts Sociales de Classe O-I, deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-II, deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-III et six cent soixante-six (666) Parts Sociales Préférentielles de Classe NC, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune détenue comme énoncé dans l'ordre du jour.

Enfin, l'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société en tant que société à responsabilité limitée et y compris de manière non limitative, afin d'adapter la structure du capital social, de modifier sa dénomination et d'effectuer les autres changements et modifications énoncés ci-dessus et dans les statuts modifiés et refondus de la Société ci-dessous:

Statuts consolidés

Les présents statuts consolidés sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe entre les Associés actuels et toutes les personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Bonhom Luxembourg & Co S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents Statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

2.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

2.4 Enfin, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en matière de modification des statuts.

4.2 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de Gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3 Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers intéressé par le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille neuf cent quarante et un euros (60.941 EUR) représenté par deux cent deux mille neuf cent dix-huit (202.918) Parts Sociales de Classe O-I, deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-II, deux cent deux mille neuf cent treize (202.913) Parts Sociales de Classe O-III et six cent soixante-six (666) Parts Sociales Préférentielles de Classe NC, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) et étant assortie des droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales Ordinaires par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales Ordinaires émises dans cette/ces Classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales Ordinaires, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre numérique inversé (en commençant par la Classe O-I).

5.3.1 Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Ordinaire de Parts Sociales, cette Classe Ordinaire de Parts Sociales donne droit aux détenteurs de celle-ci (sous réserve de ce qui suit) au prorata de leur participation dans cette Classe Ordinaire au Montant Total Ordinaire d'Annulation et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Classe Ordinaire de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale Ordinaire pour chaque Part Sociale de la Classe Ordinaire concernée détenue par eux et annulée.

5.3.2 Le Montant Total Ordinaire d'Annulation sera un montant fixé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires concernés tenant compte des fonds et avoirs disponibles, et approuvé par l'Assemblée Générale. Le Montant Total Ordinaire d'Annulation de la/des Classe(s) de Parts Sociales Ordinaires sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la/des Classe(s) concernée(s), sauf proposition contraire du Conseil de Gérance tenant compte des fonds et avoirs disponibles et sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés prise selon les modalités prévues en matière de modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total Ordinaire d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4 Toute prime d'émission ou autre réserve de capital disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales.

6.1 Tout Transfert de Parts Sociales sera soumis aux dispositions légales et aux dispositions de l'Accord (le cas échéant). Dans tous les cas, sauf disposition expresse contraire de la loi, le transfert de Parts Sociales à des non Associés est soumis à l'assentiment des Associés représentant soixante-quinze pour cent au moins du capital de la Société.

6.2 Chaque Associé est obligé de coopérer pleinement, et de signer tout document de vente et/ou transfert ou tout autre document relatif à une vente et un transfert de Parts Sociales (ou d'autres titres ou instruments de la Société) lors de l'exercice d'un droit de drag along tel que prévu dans l'Accord (le cas échéant). Dans le cas où un Associé manque à son obligation de coopérer pleinement dans le cadre de la vente et du transfert de Parts Sociales (ou d'autres titres ou instruments de la Société, selon le cas), ce dernier sera réalisé et prendra automatiquement effet (et la propriété du titre sera transmise) par un avis envoyé par l'Associé exerçant son droit de drag along (en vertu des clauses de l'Accord, le cas échéant) à la Société confirmant que toutes les conditions du droit de drag along sont remplies. Le transfert prendra effet et sera réalisé au moment où la Société recevra ledit avis; la Société est obligée d'inscrire le transfert dans le registre concerné et de procéder aux formalités de publication requises par la loi.

Art. 7. Assemblée Générale des Associés.

7.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et peut valablement agir à toute assemblée des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire spécial.

7.2 Les décisions prises par les Associés sont adoptées dans les formes prescrites par la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des Associés de la Société. Aucune assemblée ou résolution de classe ne sont exigées dans la Société.

7.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par courrier recommandé ou par coursier à tous les Associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée. Si la totalité du capital social de la Société est représentée à une Assemblée, l'Assemblée peut valablement se tenir sans avis de convocation préalable. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des Associés tenu par la Société par courrier recommandé ou par coursier. Les résolutions prendront effet sur approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve que les conditions de majorité soient satisfaites, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment et ce, sans avis de convocation préalable.

7.4 Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés (ou les résolutions écrites) doivent être passées conformément aux majorités suivantes: sauf disposition obligatoire contraire de la loi, (i) les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Toutefois, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société (autrement que par fusion tel que prévu par la loi) seront prises par les Associés représentant 100 % du capital social émis.

7.5 À partir du moment où et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 (CET). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

Art. 8. Le Gérant unique/le Conseil de Gérance de la Société.

8.1 La Société est gérée par un Gérant unique ou un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Les Gérants peuvent mais ne doivent pas être Associés. Le Conseil de Gérance sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés (à l'exception de la période intervenant entre une ou plusieurs démissions et de nouvelles nominations). Toute référence faite au Conseil de Gérance dans les présents Statuts sera, en cas de Gérant unique, interprétée de manière à faire référence au Gérant unique (mutatis mutandis, le cas échéant).

8.2 Les Gérants sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les Gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

Art. 9. Procédures du Conseil.

9.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

9.2 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne et ces réunions sont réputées être tenues au siège social de la Société. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

9.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par tout Membre du Conseil. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas le délai peut être raccourci et la nature ainsi que les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation si chaque Gérant donne son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil devant se tenir à une heure et un endroit fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

9.4 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du Conseil de Gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

9.5 Le Conseil peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés attestant de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature conjointe de deux Gérants ou tel que décidé par le Conseil.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux Gérants ou tel que décidé par le Conseil à la réunion concernée ou une réunion ultérieure. Toute résolution du Gérant unique sera signée par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux ou résolutions pouvant être produits en justice ou autrement doivent être signés par le Gérant unique (en cas de Gérant unique) ou par deux Gérants, ou tel que décidé lors de la réunion concernée ou une réunion ultérieure du Conseil de Gérance ou du Gérant unique en cas de Gérant unique.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil, signatures engageantes.

10.1 Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes (y compris les actes d'acquisition, de disposition, d'administration et de gestion) relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèveront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver l'ensemble des actes et opérations concernant la Société non réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

10.2 La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique (en cas de Gérant unique) ou la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant unique (en cas de Gérant unique) ou le Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil (y compris par voie de représentation).

Art. 11. Responsabilité des Gérants, indemnisation.

11.1 Les Gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

11.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 11.3, toute personne qui est, ou a été, Gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toute dépense raisonnable contractée ou payée par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée comme partie ou autrement en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, et ce de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

11.3 Aucune indemnité ne sera versée à un Gérant ou fondé de pouvoir:

11.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

11.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

11.3.3 Dans le cas d'un règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

11.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être ce Gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent article.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels.

13.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

13.2 Les comptes annuels sont mis à la disposition des Associés au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 14. Dividende Préférentiel des Parts Sociales Préférentielles de Classe NC. Chaque Part Sociale Préférentielle de Classe NC donnera à son détenteur droit à un dividende préférentiel cumulatif annuel équivalent à 9,65 % par an (12 mois, pro rata temporis, linéaire) de la Valeur Nominale Ajustée de Classe NC de cette Part Sociale Préférentielle de Classe NC (le «Dividende Préférentiel de Classe NC»). Le Dividende Préférentiel de Classe NC non déclaré sera cumulé.

Art. 15. Distributions.

15.1 Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque (et aussi longtemps que) cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions des présents statuts. Les Associés peuvent également décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que les fonds disponibles sont suffisants pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris toute prime d'émission), mais (sans double comptage) diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Toute distribution faite conformément à ce qui précède ne peut être faite que conformément aux dispositions ci-dessous:

15.2 Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Associés peut également décider d'affecter tout montant issu du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

15.3 Toute distribution se fera comme suit:

15.3.1 les Parts Sociales Préférentielles de Classe NC recevront leur Dividende Préférentiel de Classe C;

15.3.2 le montant restant du Montant Distribué sera distribué entre tous les Associés détenant des Parts Sociales Ordinaires au prorata de leur détention de Parts Sociales Ordinaires de Classe O comme suit:

15.3.2.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe O-I aura/auront droit à un dividende égal à 0,10 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe O-I;

15.3.2.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe O-II aura/auront droit à un dividende égal à 0,15 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe O-II;

15.3.2.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe O-III aura/auront droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe O-III;

15.3.2.4 le solde du montant distribué sera affecté aux Parts Sociales de Classe O-III (et au prorata au détenteur de Parts Sociales de cette Classe Ordinaire en fonction de leur participation dans cette Classe Ordinaire).

15.4 Dans l'hypothèse où des Dividendes Préférentiels de Classe NC se sont accumulés (et n'ont pas été déclarés ou payés) lors d'une distribution faite à partir de la prime d'émission disponible ou d'autres réserves disponibles, les Dividendes Préférentiels de Classe NC accumulés seront satisfaits en priorité.

Art. 16. Dissolution.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

16.2 Au moment de la liquidation de la Société, tout Boni sera affecté aux Associés comme suit, (i) premièrement aux Associés de Classe NC afin de satisfaire à tout Dividende Préférentiel de Classe NC cumulé (mais non payé) au prorata de leur participation dans la Classe NC et du Montant de Classe NC des Parts Sociales de Classe NC et (ii) le solde sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe O de la Société au prorata de leur détention de Parts Sociales Ordinaires de Classe O en vertu des dispositions de l'article 15 (mutatis mutandis).

Art. 17. Définitions.

Accord	Signifie une convention entre détenteurs de titres ou une convention similaire (le cas échéant) conclue en rapport avec la Société, à condition que les Détenteurs Cinven y soient parties et ayant été portée à la connaissance de la Société (ou à laquelle la Société est partie)
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société.
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe (s) de Parts Sociales devant être annulée(s), mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme (devant être) portée en réserve (s) non distribuable(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL)$ Où: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

	<p>RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la/les Classe(s) de Parts Sociales (devant être) annulée(s)</p> <p>Pe = pertes (y compris les pertes reportées)</p> <p>OL = toute somme devant être portée en réserve(s) non distribuable(s) en vertu des obligations de la loi ou des Statuts.</p>
Conseil ou Conseil de Gérance	Signifie le conseil de gérance de la Société.
Valeur d'Annulation Par Part Sociale Ordinaire	Signifie le résultat de la division du Montant Total Ordinaire d'Annulation par le nombre de Parts Sociales Ordinaires émises dans la/les Classe(s) Ordinaire(s) de Parts Sociales devant être rachetée(s) et annulée(s).
Valeur Nominale Ajustée de Classe NC	Signifie le Montant de Classe NC d'une Part Sociale Préférentielle de Classe NC augmenté du montant des droits au dividende préférentiel cumulé (impayé) de cette Part Sociale Préférentielle de Classe NC des années précédentes (à compter du 24 janvier 2014)
Montant de Classe NC	Signifie un montant de 138,1485 EUR pour chaque Part Sociale Préférentielle de Classe NC.
Parts Sociales Préférentielles de Classe NC	Signifie les parts sociales de classe NC assorties des droits et obligations énoncés dans les Statuts et ayant un droit au dividende préférentiel cumulé tel qu'énoncé dans les Statuts.
Parts Sociales Ordinaires de Classe O	Signifie les parts sociales ordinaires de classe O de la Société assorties des droits énoncés dans les Statuts et ayant un droit au dividende préférentiel cumulé tel qu'énoncé dans les Statuts.
Classe O-I	Signifie la classe O-I de parts sociales de la Société ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts.
Parts Sociales de Classe O-I	Signifie les parts sociales de la Classe O-I ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts.
Classe O-II	Signifie la classe O-II de parts sociales de la Société ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts.
Parts Sociales de Classe O-II	Signifie les parts sociales de Classe O-II ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts.
Classe O-III	Signifie la classe O-III de parts sociales de la Société ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts.
Parts Sociales de Classe O-III	Signifie les parts sociales de Classe O-III ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts.
Loi sur les Sociétés	Signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
Montant Distribué	Signifie le montant fixé par l'Assemblée Générale pour un dividende ou une distribution sur les Parts Sociales (ou certaines Classes de celles-ci).
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des associés de la Société (ou, si la Loi sur les Sociétés le permet, des résolutions écrites en lieu et place d'une assemblée).
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/des Classe(s) de Parts Sociales concernée(s).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les parts sociales des Classes O-I, O-II et O-III ou l'une de celles-ci
Parts Sociales	Signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe NC.
Boni	Signifie le montant devant être distribué par la Société en tant que boni de liquidation aux Associés une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation ou obligations en vertu d'autres titres ou instruments de la Société ont été payées ou dûment mises en provision.
Montant Total Ordinaire d'Annulation	Signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.
Transfert	Signifie tout transfert direct ou indirect, de pleine propriété, de nue-propriété ou d'usufruit de quelque manière que ce soit et notamment tout transfert ou toute aliénation à titre onéreux ou gratuit, dans le cadre d'une opération négociée, décision judiciaire, vente publique, apport de quelque nature que ce soit, fusion, scission, transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif (universalité) ou autrement, par succession, donation, échange, renonciation à ou suppression de, un droit de

préemption, transfert fiduciaire ou trust ainsi que gage, privilège, sûreté, grèvement de quelque nature que ce soit ou toute promesse de procéder à l'un de ces derniers par quelque moyen que soit par la vente, la fusion, l'aliénation, la donation, la fiduciaire, le trust, le transfert de droits économiques ou de tout autre droit.

Art. 18. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle en vertu de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 19. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 8.000,- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document aux personnes comparantes, étant toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: T. HOSS, E. IDIR, J. DE MAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2014. Relation: LAC/2014/5120. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014031575/1170.

(140035048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Suomi Power Networks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.777.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé Unique de la Société, First State Infrastructure S.à r.l, comme suit:

- 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Suomi Power Networks Luxembourg S.à r.l.

Gwenaëlle Cousin

Gérant de classe A

Référence de publication: 2014031379/14.

(140034588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Luxeden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 42, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 184.461.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Vinciane KOLP, sans emploi, née le 31 décembre 1975 à Cologne (Allemagne) demeurant à 42, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

2. Madame Sylviane VANDENBUSSCHE, coordinatrice achats et livraisons, née le 20 octobre 1970 à Lille (France), demeurant au 1a, rue des Tulipes, F-57570 Cattenom (France);

tous ici représentées par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 21 janvier 2014; lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'activité de massage esthétique, sous forme de salons de massage, de bien-être ou de relaxation, à domicile, en entreprise, lors d'événements dans le pays ou à l'extérieur, ainsi que le conseil et la vente de produits utiles et/ou accessoires pour le massage et les activités accessoires.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «LUXEDEN».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes pré-qualifiées, déclarent souscrire les cent vingt-six (126) parts sociales comme suit:

- Madame Vinciane KOLP, pré-qualifiée, soixante-trois parts	63 parts
- Madame Sylviane VANDENBUSSCHE, pré-qualifiée, soixante-trois parts	<u>63 parts</u>
TOTAL: cent vingt-six parts sociales	126 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à 1 (un).

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- Madame Vinciane KOLP, sans emploi, née le 31 décembre 1975 à Cologne (Allemagne) demeurant à 42, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1145 Luxembourg, 42, rue des Aubépines.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLLETTI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1223. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014024140/158.

(140028989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Cannonière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 184.450.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

There appeared:

Cannoniere Holding Sarl, private limited liability company, with registered at L-2330 Luxembourg, 124, Bd de la Pétrusse

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed power of attorney given, signed «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Association:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company

Art. 2. The Company's object is to acquire, sell, market, trade and / or promote products and services related to sport, fashion, lifestyle and other related fields on websites operated by the Company itself or by companies of the same group (hereafter referred to as the "Related Companies"), or via other channels, such as catalogues, online or offline magazines, showrooms and pop-up stores.

The object of the company is also to supply e-commerce services and more specifically, to contract with customers to sell online services and other related e-commerce services.

The Company may also acquire or sell or make other disposition and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any Related Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Cannonière S.à. r.l. "

Art. 5. The registered office is established in the Municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (150,000.-EURO) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B.. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers,

- by the single signature of one manager A for decisions of up to EUR 10,000 EUR;
- by the joint signature of one manager A and one manager B for any other decision.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented provided that at least one manager A and one manager B are present or represented.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31 st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The shares of the Company have been subscribed by:

Cannonière Holding S.à r.l., prenamed 150,000 shares

Total: 150,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred and fifty thousand Euros (EUR 150,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 183 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six cents euros (EUR 1,600,-).

Sole Shareholder's resolutions

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the company for an unlimited period:

Manager A

i. Ms. Peggy Willems, industrial engineer, with professional residence at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

Manager B

ii. Mr. Peter Vanhecke, CEO, with professional residence at 3-5 Nestorivsky prov., Kiev, 04053, Ukraine.

The registered office will be fixed at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Canonnière Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L2330 Luxembourg, 124, Bd de la Pétrusse

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est d'acheter, vendre, faire du marketing, faire du commerce, et / ou promouvoir des produits ou services liés au sport, à la mode, au lifestyle et autres domaines liés sur des sites internet exploités par la Société elle-même ou par des sociétés du même groupe (ci-après dénommées «Sociétés Liées»), ou par le biais d'autres moyens, tel que catalogues, magazines online et offline, showrooms et boutiques éphémères.

L'objet de la société est aussi de contracter et de fournir des services dans le domaine du e-commerce international, et plus précisément, de contracter avec les clients afin de vendre en ligne des services de plate-forme commerciale et d'autres services d'e-commerce connexes et similaires

L'objet de la Société consiste également en l'acquisition, la détention directe ou indirecte, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription, achat et échange de tous titres, actions et autres valeurs de participation,

obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, la détention et la mise en valeur de tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société peut accorder toute assistance, octroyer des prêts ou fournir des garanties aux sociétés affiliées ou aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même minoritaire, ou aux entités qui détiennent une participation directe ou indirecte dans la Société ou dans une Société Liée. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Cannonière S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,-EUR) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par:

- la seule signature d'un gérant A pour toute décision de moins de 10.000 euros;
- la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour toute autre décision.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés mais à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B soient présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

Cannonière Holding S.à r.l., prénommée	150.000 parts sociales
Total:	150.000 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants nommés pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- Madame Peggy Willems, ingénieur industriel, résidente professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

Gérant B:

- Monsieur Peter Vanhecke, CEO, résident professionnellement au 3-5 Nestorivsky prov., Kiev, 04053, Ukraine

2. Le siège social de la Société est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014023906/295.

(140028666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 178.542.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "BOX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178542 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2076 du 27 août 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur François FABER, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million trois cent cinquante-huit mille euros (EUR 1.358.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million trois cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 1.389.000,-), par la création et l'émission de treize mille cinq cent quatre-vingts (13.580) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération intégrale moyennant apport en nature de six biens immobiliers sis au Royaume-Uni et évalués à un million trois cent cinquante-huit mille euros (EUR 1.358.000,-);

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l’Assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée décide d’augmenter le capital social à concurrence d’un million trois cent cinquante-huit mille euros (EUR 1.358.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million trois cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 1.389.000,-), par la création et l’émission de treize mille cinq cent quatre-vingts (13.580) nouvelles actions d’une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement par les deux actionnaires actuels de la Société, par des apports autres qu’en numéraire, le tout sur le vu d’un rapport d’un réviseur d’entreprises.

Souscription

Est alors intervenu Monsieur François FABER, pré-qualifié, agissant en sa qualité de mandataire de:

- Monsieur Keyan KHALILI-ARAGHI, né à Londres (Royaume-Uni), le 13 janvier 1983, demeurant à L-6186 Gonderange, 24, Cité Georges Bech, et

- Monsieur Ali Mehran KHALILI-ARAGHI, né à Whytenshaw (Royaume-Uni), le 20 septembre 1977, demeurant à L-6186 Gonderange, 24, Cité Georges Bech.

lequel comparant, ès-qualité qu’il agit, a déclaré souscrire, au nom de chacun de ses mandants, au pair, à six mille sept cent quatre-vingt-dix (6.790) actions nouvelles d’une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et les libérer par des apports autres qu’en numéraire, le tout sur le vu d’un rapport d’un réviseur d’entreprises.

Libération

L’Assemblée réunissant l’intégralité du capital social de la Société, accepte à l’unanimité la souscription des treize mille cinq cent quatre-vingts (13.580) actions nouvelles par les susdits souscripteurs, lesquels souscripteurs ont pour chacun d’eux libéré intégralement la souscription totale de leur six mille sept cent quatre-vingt-dix (6.790) actions nouvelles d’une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune moyennant l’apport en pleine propriété leur quotes-parts détenues dans les biens immobiliers suivants sis au Royaume-Uni, savoir:

LA86554 15 Epsom Road Thorton Cleveleys FY5 3HS
GM647190 Flat 107 Langham Court Mersey Road Manchester M20 2QA
CM75228 6 Fylde Avenue Heald Green Stockport SK8 3HL
HD244410 9 Healtherview Milton Road Harpenden Herts AL5 5LP
GM463037 28 Richmond Road Manchester M14 6YW
LA13133 22 Richmond Road Manchester M14 6YW

Titre de propriété

Les susdits souscripteurs sont devenus propriétaires desdits immeubles, respectivement quotes-parts détenues dans lesdits biens immobiliers pour les avoir reçus par des actes de donations réalisés au Royaume-Uni.

Des copies desdites inscriptions dans le “Land Registry” du Royaume-Uni, signées “ne varietur” par le bureau de l’Assemblée, le mandataire des actionnaires représentés et le notaire soussigné et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Clauses et conditions

Les apports pré-désignés auront lieu sous les clauses et conditions suivantes:

- 1) les présents apports ont lieu sous les garanties légales et de droit;
- 2) les immeubles sont apportés en société tels quels et dans l’état où ils se trouvent à l’heure actuelle avec tous leurs droits annexes, connexes, pertinents et accessoires, y compris les servitudes actives et passives et en particulier avec la transmission immédiate de la possession à la Société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la Société à partir d’aujourd’hui, à l’exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge de la partie conférante.
- 3) les propriétés et les risques des propriétés immobilières seront transférés à la Société à partir de l’exécution du présent acte;
- 4) à partir du jour de transfert des propriétés immobilières, toutes charges, taxes foncières et coûts sont à la seule charge de la Société.

Evaluation - Rapport de l'apport

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 31 décembre 2013, dressé par "FIDEWA - CLAR S.A.", une société anonyme, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous les signatures de Messieurs Raphael LOSCHETTER et Horst SCHNEIDER, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 1.358.000,-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 13.580 nouvelles actions de BOX S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de BOX S.A., en accord avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le bureau de l'Assemblée, le mandataire des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite à la résolution qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million trois cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 1.389.000,-), divisé en treize mille huit cent quatre-vingt-dix (13.890) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT, GOERES; FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 janvier 2014. LAC/2014/779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 février 2013.

Référence de publication: 2014024496/128.

(140029902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

SI BEG Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.073.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.02.2014.

Pour la Société

Jacob Mudde

Gérant de classe A

Référence de publication: 2014031394/15.

(140034400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.815.389,05.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1307, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1305, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Maître Claire PUEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of PromoTwo S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.975 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 11 January, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 769 on March 29, 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on February 13, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1225, on May 24, 2013

II. That the capital of the Company is set at seven million four hundred eleven thousand two hundred fifty three Euros and eight five Cents (EUR 7,411,253.85) represented by one hundred five million three thousand nine hundred ninety-five (105,003,995) class A shares and by six hundred thirty six million one hundred twenty one thousand three hundred ninety (636,121,390) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 102,179,387 class A shares for Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 1,512,058 class A shares for Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 1,312,550 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P

IV. These class B shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 464,257,293 class B shares for Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 6,870,111 class B shares for Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 7,235,881 class B shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
4. 144,081,813 class B shares for Index Ventures IV (Jersey), L.P.;
5. 13,676,292 class B shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the capital of the Company by an amount of five hundred ninety five thousand eight hundred sixty four Euros and eighty Cents (EUR 595,864.80) by the cancellation of fifty nine million five hundred eighty six thousand four hundred eighty (59,586,480) class B shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), each so as to bring it from its current amount of seven million four hundred eleven thousand two hundred fifty three Euros and eighty five Cents (EUR 7,411,253.85.-) to six million eight hundred fifteen thousand three hundred eighty nine Euros and five Cents (EUR 6,815,389.05) represented by one hundred five million three thousand nine hundred ninety-five (105,003,995) class A shares and by five hundred seventy six million five hundred thirty four thousand nine hundred ten (576,534,910) class B shares;
2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the proposed decrease of the share capital;
3. Grant any one manager of the Company, with single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization to amend the Company's member(s) register and more generally, to carry out any action in relation to the resolutions of the above resolutions;
4. Any other business.

Then, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The members resolve to decrease the capital of the Company by an amount of five hundred ninety five thousand eight hundred sixty four Euros and eighty Cents (EUR 595,864.80) by the cancellation of fifty nine million five hundred eighty six thousand four hundred eighty (59,586,480) class B shares having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), each so as to bring it from its current amount of seven million four hundred eleven thousand two hundred fifty three Euros and eighty five Cents (EUR 7,411,253.85.-) to six million eight hundred fifteen thousand three hundred eighty nine Euros and five Cents (EUR 6,815,389.05) represented by one hundred five million three thousand nine hundred ninety-five (105,003,995) class A shares and by five hundred seventy six million five hundred thirty four thousand nine hundred ten (576,534,910) class B shares;

Second resolution

As a consequence of such decrease of capital, Article 6 has henceforth the following wording:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at six million eight hundred fifteen thousand three hundred eighty nine Euros and five Cents (EUR 6,815,389.05) represented by one hundred five million three thousand nine hundred ninety-five (105,003,995) class A shares and by five hundred seventy six million five hundred thirty four thousand nine hundred ten (576,534,910) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up”.

Third resolution

The members of the Company resolve to grant any one manager of the Company, with single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization to amend the Company's member(s) register and more generally, to carry out any action in relation to the resolutions of the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted to the proxy holder, acting as here above stated, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1307 ayant son siège social au No

1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Maître Claire PUÉL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1305 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Maître Claire PUÉL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) S.L.P., un 'separate limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Maître Claire PUÉL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP866 ayant son siège social à Ogier House, l'Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Maître Claire PUÉL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social à Ogier House, l'Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Maître Claire PUÉL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de PromoTwo S.à r.l. avec siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174.975 (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 11 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 769 le 29 mars 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié devant Maître Francis KESSELER, prénommé, le 13 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1225, le 24 mai 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept millions quatre cent onze mille deux cent cinquante-trois Euros et quatre-vingt-cinq centimes d'Euros (EUR 7.411.253,85) représenté par cent cinq millions trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (105.003.995) parts sociales de classe A et par six cent trente-six millions cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-dix (636.121.390) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A sont réparties entre les associés comme suit:

1. 102.179.387 parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 1.512.058 parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 1.312.550 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P.

IV. Les parts sociales de classe B sont réparties entre les associés comme suit:

1. 464.257.293 parts sociales de classe B pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 6.870.111 parts sociales de classe B pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 7.235.881 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
4. 144.081.813 parts sociales de classe B pour Index Ventures IV (Jersey), L.P.;
5. 13.676.292 parts sociales de classe B pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-quatre Euros et quatre-vingt centimes d'Euros (EUR 595.864,80) par l'annulation de cinquante-neuf million cinq cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt (59.586.480) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune, afin de porter son montant actuel de sept millions quatre cent onze mille deux cent cinquante-trois Euros et quatre-vingt-cinq centimes d'Euros (EUR 7.411.253,85) à six millions huit cent quinze mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros et cinq centimes d'Euros (EUR 6.815.389,05) représentés par cent cinq millions trois mille neuf cent

quatre-vingt-quinze (105.003.995) parts sociales de classe A et par cinq cent soixante-seize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent dix (576.534.910) parts sociales de classe B;

2. Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter cette réduction du capital social de la Société;

3. Nomination d'un gérant de la Société ayant un pouvoir individuel de signature, afin de procéder aux mesures requises relative à ladite réduction de capital, y compris l'autorisation de modifier le registre des associés la Société et plus généralement, de prendre toute mesure en relation avec les résolutions précédentes;

4. Divers

L'assemblée décide alors d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-quatre Euros et quatre-vingt centimes d'Euros (EUR 595.864,80) par l'annulation de cinquante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt (59.586.480) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune, afin de porter son montant actuel de sept millions quatre cent onze mille deux cent cinquante-trois Euros et quatre-vingt-cinq centimes d'Euros (EUR 7.411.253,85) à six millions huit cent quinze mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros et cinq centimes d'Euros (EUR 6.815.389,05), représentés par cent cinq millions trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (105.003.995) parts sociales de classe A et par cinq cent soixante-seize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent dix (576.534.910) parts sociales de classe B;

Deuxième résolution

Suite à cette réduction de capital, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à six millions huit cent quinze mille trois cent quatre-vingt-neuf Euros et cinq centimes d'Euros (EUR 6.815.389,05) représenté par cent cinq millions trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (105.003.995) parts sociales de classe A, et par cinq cent soixante-seize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent dix (576.534.910) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Troisième résolution

Les associés décident de nommer un gérant de la Société ayant un pouvoir individuel de signature, afin de procéder aux mesures requises relative à ladite réduction de capital, y compris l'autorisation de modifier le registre des associés la Société et plus généralement, de prendre toute mesure en relation avec les résolutions précédentes.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014024213/211.

(140028723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

SERID Sàrl, Société Européenne de Recherche, d'Investissement et de Développement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 73.358.

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

1.- Monsieur Michel MISSEWARD, gérant de sociétés, né à Saint Quentin (France) le 8 juin 1929, domicilié, à F-92130 Issy-les-Moulineaux (France), 58 bis, rue Emile Duployé,

ici représenté par Madame Frédérique Laure JOLY, ci-dessous nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Gilles MISSENARD, chirurgien, né à Paris (France), le 9 août 1952, demeurant à F-75016 Paris (France), 7, Hameau la Fontaine,

ici représenté par Madame Frédérique Laure JOLY, ci-dessous nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- Madame Véronique LEBLOND, médecin, née à Paris (France), le 4 octobre 1955, demeurant à Meudon 92190 (France), 2, rue de la Blanchisserie,

ici représentée par Madame Frédérique Laure JOLY, ci-dessous nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4.- Madame Frédérique Laure JOLY, épouse divorcée de feu Monsieur David MISSENARD, née à Neuilly-sur-Seine (F), le 23 décembre 1966, demeurant à L-2149 Luxembourg, 37A, rue Emile Metz, agissant en sa qualité de représentant légal de ses deux enfants mineurs:

- Alexandre MISSENARD, né le 6 juin 1996 à Neuilly-sur-Seine (F),

- Caroline MISSENARD, née le 10 juillet 1998 à Neuilly-sur-Seine (F).

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Qu'ils déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée «SOCIETE EUROPEENNE DE RECHERCHE, D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT», en abrégé SERID, S.à r.l., avec siège social à appartement 15A, 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73358, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors Notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 21 février 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1327 du 28 juin 2010.

Que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales. L'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du gérant.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social se sont produits ou sont imminents, le gérant pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. JOLY, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 février 2014. Relation: MER / 2014 / 258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014024936/72.

(140030087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Bauma PGMBH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 184.745.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Résolutions des gérants de la société

Gérants présents:

1. M. COHNEN Horst

représentant la Société (ci-après le «Gérant»)

Conformément à l'article 3 des statuts de la Société, le Gérant a décidé:

1) d'ouvrir et d'implanter une succursale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ayant les caractéristiques suivantes:

- dénomination de la succursale luxembourgeoise: BAUMA PGMBH, succursale luxembourgeoise;
- adresse de la succursale luxembourgeoise: Duarrefstrooss 19., L-9990 WEISWAMPACH;
- activités de la succursale luxembourgeoise: l'activité principale de la succursale est gestion immobilière pour compte propre et sous-location d'immeuble et location de tout bien meuble;

2) de nommer, pour une durée indéterminée, COHNEN Horst, né le 24.03.1971 à Saint-Vith, Belgique, demeurant professionnellement à Duarrefstrooss 19, L-9990 WEISWAMPACH, en qualité de représentant permanent et unique de la Société pour la succursale BAUMA PGMBH, succursale luxembourgeoise;

3) que la signature individuelle de M. COHNEN Horst engage la succursale BAUMA PGMBH, succursale luxembourgeoise à l'égard des tiers en toutes circonstances, et notamment dans le cadre de la représentation de la succursale, M. COHNEN Horst étant autorisé et mandaté à effectuer tout acte et signer tout contrat, offre de services, instructions bancaires, et de manière générale tout document au nom et pour le compte de la succursale BAUMA PGMBH, succursale luxembourgeoise dans le cadre de la réalisation et de l'exécution des activités de celle-ci.

Les présentes décisions du Gérant de la Société ont été prises à l'unanimité à Meyerode, le 06.01.2014

COHNEN Horst

Gérant

Référence de publication: 2014031581/30.

(140035041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

OI-Cosmetic 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014031873/14.

(140035717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.
